**COMPTE RENDU DU CONSEIL D’ECOLE DU 26/06/12.**

**Présents :** Mme Fortin, Inspectrice de l’Education nationale.

Enseignants : A.V.S : Délégués de parents : Mme Caron

Mme Pichet Mme Cugnet Mme Drouault Mr Dufour

Mme Benali Mme Pinon Mme Rénier Mr Huet

Mme Delpech Mme Magny

Mme Salze Mme Robert

Mme Rousseau Mme Bureau

Mme Declerkc

Mme Barlatier

Mr Pousse

Mr Beauchamp

**Excusés** :Mme Barillon (psychologue scolaire)et Mr Faduilhe (maître E), membres du RASED.

Mme Grivet, Mme Diguet, Parents délégués.

Le conseil d’école débute avec l’ensemble du personnel de l’école maternelle :

Enseignantes :

Mme Barbosa L’ATSEM de chaque classe est également présente. Parents délégués :

Mme Touret Mme Corian

Mme David Mr Viès

Mme Redouin Mr Daniel

Mme Leboisne Mr Carvalo

**I REPARTITIONS.**

CP : 24 Mme Barlatier

CP/CE1 : 8+16 =24 Mme Pichet

CE1 : 25 Mr Pousse

CE2 : 25 Mme Delpech

CE2/CM1 : 8 + 16= 24 Mmes Declerck et Rousseau (50%)

CM1/CM2 : 18 + 8 = 26 Mme Benali

CM2 : 26 Mme Salze (80%)

Il y aura également une classe de Grande section/ CP, comptant 12 élèves de GS et 12 de CP. Mme Redouin aura la charge de cette classe, qui comportera une ATSEM.

Mme L’inspectrice précise que la GS/CP est une classe fréquente dans sa circonscription et que c’est une organisation tout à fait gérable, qui ne doit susciter aucune inquiétude particulière, car les deux niveaux appartiennent au même cycle.

Suite à des plaintes de parents par rapport à cette organisation, Mr Dufour indique qu’un changement d’école pour cette raison entraînera le non paiement par la commune des frais de scolarité dans l’école d’accueil.

Mme Declerck sera dans l’école toute la semaine, car en plus du mi-temps de Mme Rousseau, elle assurera le décharge de direction de Mmes Bénali et Barbosa.

Mr Beauchamp (ZIL) nous quitte, il sera remplacé par Mr Bouguereau.

**II. DEMENAGEMENT**

La nouvelle adresse de l’école sera : 18 Bis, Rue Ronsard.

La rentrée aura lieu le 3/09 pour les enseignants et le 4/09 pour les élèves.

Les classes de Mr Pousse et Mmes Rousseau/Declerck seront déménagées samedi 30/06. A compter du 02/07, les élèves seront accueillis dans la salle des fêtes et dans la salle d’honneur de la mairie.

Pour les autres classes, le déménagement aura lieu les 6 et 7/07 et peut-être le 8.

Mme l’Inspectrice de l’Education Nationale fournit trois enseignants supplémentaires pour aider l’équipe à surveiller les élèves et à préparer le déménagement à compter du 2/07.

Le mobilier, les fournitures scolaires et pédagogiques seront stockés dans le nouveau restaurant scolaire ou montés dans les différentes classes.

La date de la commission de sécurité est encore méconnue.

Le SIVOS indique qu’il est assuré (MMA), même le dimanche. Les parents seront donc assurés s’ils viennent aider au déménagement.

Les enseignants font remarquer qu’aucun mobilier n’a été prévu pour le rangement dans les classes (actuellement, les placards sont intégrés dans les murs). Les cartons ne pourront donc pas être déballés.

Le SIVOS pense accorder une seule armoire par classe.

Les enseignants demandent quand ils pourront rentrer dans l’école, afin de ranger et de préparer la rentrée. Le SIVOS n’a pas de réponse à cette question.

Mr Huet précise en outre qu’aucun enseignant n’aura la clé de l’école, mis à part les directrices. Beaucoup de choses seront automatisées dans la nouvelle école : chauffage, lumière, verrouillage…

Il ne sera pas permis aux enseignants de venir à l’école hors du temps de classe pour préparer leur travail.

Les enseignants se sont indignés fortement de cet état de faits. Mme L’Inspectrice a demandé au SIVOS de faire en sorte que chaque enseignant puisse avoir une clé de l’école et puisse s’y rendre à sa convenance pour y travailler.

Il n’est pas prévu que la salle informatique soit en capacité d’accueillir les élèves avant Noël.

Pour terminer, Mme Fortin remercie la municipalité, le SIVOS au nom de l’Education Nationale, pour cette nouvelle école.

*Départ de l’équipe de la maternelle* *: les deux conseils d’école se poursuivent parallèlement, chacun dans leurs locaux. Mme L’Inspectrice de l’Education Nationale assistera au conseil de l’école élémentaire jusqu’à la fin.*

**III. BILAN DU RESEAU D’AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE.**

La zone d’intervention de Mme Barillon et Mr Faduilhe compte 7 secteurs, ce qui représente environ 1000 élèves. Cette année, 133 demandes ont été faites par les enseignants. 89 ont été traitées par le psychologue scolaire, 54 par le maître E (travail d’ordre pédagogique).

L’école de St Amand représente à elle seule 58 demandes. 30 ont été prises en charge par le psychologue, 34 par le maître E et 6 par les deux.

Plusieurs RASED seront fermés à la rentrée. Celui de St Amand n’est pas concerné, mais cela aura pour conséquence d’augmenter le nombre d’élèves du secteur de 400 environ. Le RASED reste à St Amand, mais Mme Barillon et Mr Faduilhe seront peut-être un peu moins présents à l’école.

**IV. ORIENTATIONS.**

Il y a 5 redoublants pour l’an prochain :

* 1 en CP
* 2 en CE1
* 2 en CE2

Des classes spécialisées vont être ouvertes (5 pour les Loir-et-Cher). Sur Vendôme, 2 classes spécialisées seront ouvertes à la rentrée.

Les stages de remise à niveau sont proposés aux élèves de CM1 et CM2 par les enseignants. Sur 12 propositions, 4 élèves de CM2 et 1 CM1 ont répondu positivement pour le moment.

Le stage aura lieu du 9 au 13/07, chaque matin, de 9h à 12h.

**V.EVALUATIONS.**

Evaluations départementales CP (3ème volet).

Les résultats sont plutôt satisfaisants : 78 % de réussite.

Comprendre : 71, 8 %

Savoir écrire : 64, 8 %

Identifier les composantes sonores du langage : 85, 6 %

entre l’oral et l’écrit : 89, 4 %

Evaluations nationales.

Elles se sont déroulées fin mai pour le CE1, ainsi que pour le CM2.

L’outil informatique permet d’avoir des résultats par élève, mais pas globaux.

CE1 :

Lire : 65% Nombres : 60%

Ecrire : 60% Calcul : 50%

Vocabulaire : 60% Géométrie : 50%

Grammaire : 40% Grandeurs et mesures : 60%

Orthographe : 30% Problèmes : 50%

Deux domaines posent problème au CE1 comme au CM2 : l’orthographe et le calcul mental/ les techniques opératoires.

En CM2 il y a des progrès concernant la géométrie et la résolution de problèmes.

Les enseignants indiquent que le fait que ces évaluations se déroulent au mois de mai a une influence positive.

Mme Fortin précise que ces évaluations vont sans doute évoluer au cours de nouvelles réformes à venir.

**VI. LES PROJETS.**

Le solde de la coopérative se situe à 4 515 euros, à peu près comme l’an dernier.

Piscine.

Le SIVOS a bien réglé les trois dernières séances de piscine. Les enseignants l’en remercient.

Le SIVOS indique que l’an prochain, il prendra en charge le budget du transport.

Mme Barlatier indique qu’elle a fait établir des devis pour l’an prochain dont l’un s’élève pour le moment à 1 392 euros.

CP.

-Point-lecture tout au long de l’année. Dernière séance à la médiathèque de Selommes avec la classe de CP/CE1.

-Sortie à Blois le 25/06/12. Visite du centre départemental des archives et du Château Royal, avec une visite thématique.

CP/CE1.

-Sortie à la Ferme des Trois Buissons à Lunay, le 22/06/12.

Fabrication de pain, suite à un travail sur l’alimentation, la composition de menus équilibrés…

-Point-lecture et médiathèque de Selommes.

CE1.

-Sortie à la Commanderie Templière d’Arville, le 25/06/12.

-Point-lecture.

-Cinécole.

CE1/CE2.

-Cinécole : film documentaire (Vendôme)

-Point-lecture.

-Animation patrimoine sur l’architecture : 1 séance en classe et 1 dans le village.

-Projet avec la maison de retraite. Les personnes âgées ont participé à l’élaboration du cadeau de la fête des mères.

-Sortie à Blois : visite de la ville basse le matin et du Château royal l’après-midi.

CE2/CM1.

-Animation patrimoine, la même que celle des CE1/CE2.

- Projet théâtre avec les CM1/CM2 : Découverte d’une pièce de théâtre à Vendôme : « Le fantôme des Canterville » et représentation théâtrale à St Amand le 22/06.

-Sortie sur 2 jours à Poitiers, au Futuroscope, avec les CM1/CM2.

-Projet avec la Gendarmerie pour obtenir le permis piéton.

CM1/CM2 (Mme Benali)

-Voir ci-dessus, projets communs avec les CE2/CM1.

-Travail sur l’acquisition des gestes de premiers secours avec les pompiers de St Amand.

CM1/CM2 (Mme Salze)

-Sensibilisation aux gestes de premiers secours avec l’infirmière scolaire.

-Projet d’astronomie, comportant : - une visite de l’observatoire de

- trois jours de présence à l’école de l’animateur.

- une veillée à l’école avec observation des étoiles et planètes.

Pour répondre à la question posée par les parents concernant un projet englobant la totalité des élèves de l’école, l’équipe enseignante répond que c’est impossible. D’abord compte tenu des différences d’âge entre les CP et les CM2 et ensuite par rapport aux projets pédagogiques.

La réalisation de projets communs pour un même niveau est possible, mais pas certaine. Là encore, ce sont les enseignants qui le décident, compte tenu de leurs classes, de leurs objectifs de travail, de leurs projets.

L’Inspectrice de l’Education Nationale remercie les enseignants pour la qualité, la diversité et la richesse de leurs projets. Elle fait également remarquer l’investissement que cela leur demande et précise que cela n’est pas obligatoire.

Aux parents qui mesurent la qualité d’un projet à son nombre élevé de kilomètres et à son nombre de jours hors de l’école, il est répondu par Mme Fortin et les enseignants que considérer les choses ainsi est une dérive dangereuse et qu’il ne faut pas confondre l’école avec une agence de voyage.

L’enseignant est maître de sa classe, de son projet. Son projet est en relation avec le projet d’école pas avec le désir des parents. L’instruction scolaire est un dû, pas la sortie.

Mme Fortin note que l’équipe enseignante est stable, ce qui est une chance et qu’elle est dynamique.

**VII. QUESTIONS DIVERSES.**

Concernant la question sur la mise en place d’un travail sur la non-violence, il est possible d’intégrer des avenants au projet d’école. Cependant, ce sont les enseignants qui établissent les axes de travail du projet d’école, pas les parents.

Mme Fortin intervient pour insister sur le fait qu’il est demandé beaucoup aux enseignants mais qu’il est utile de rappeler que tout le monde est concerné par l’éducation de l’enfant, surtout ses parents. L’enfant est à l’école 6 heures par jour. Pour le reste, les encadrants et les parents ont un rôle fondamental. Mme Fortin ajoute que c’est la cohésion de tous les acteurs autour de l’enfant qui est capitale.

Au moins trente demandes de parents pour choisir l’enseignant de leur enfant l’an prochain sont parvenues à Mme Benali. Cela n’est pas acceptable.

Mme Fortin rappelle que l’orientation d’un élève dans telle ou telle classe se fait en accord avec l’ensemble de l’équipe enseignante d’après des critères pédagogiques et non d’après la volonté des parents.

L’équilibre garçon/fille, le niveau de l’enfant, le fait que l’enseignant l’ai déjà eu ou pas sont les paramètres dont les enseignants tiennent compte. Selon Mme Fortin, il n’est pas imaginable que les parents choisissent l’enseignant de leur enfant. Il faut faire confiance à l’équipe enseignante et c’est à elle que revient la décision.

Mme Benali ne recevra plus les parents à ce sujet.

Les enseignants de cycle 3 notent une baisse des violences (verbales/physiques). Il y a du mieux.

En cas d’accident, une déclaration est faite (il faut impérativement que les parents fournissent un certificat médical) et envoyée à l’inspection.

Si c’est plus grave, les enseignants contactent le SAMU.

Si l’accident survient pendant le temps de cantine, l’école n’est pas responsable, c’est le personnel de mairie.

A ce propos, Mme Barlatier fait part de sa grande inquiétude concernant la « surveillance » de la cantine. Elle note des manquements graves. Les enfants sont livrés à eux-mêmes, se plaignent de ne pas être écoutés, soignés…

A plusieurs reprises les enseignants de cycle 2 sont intervenus tant la situation était problématique.

Mme Barlatier rapporte la présence de couverts, dont un couteau pointu, dans le local qui jouxte les toilettes des enfants. Ils sont déposés là par une surveillante de cantine qui oublie de les reposer dans le réfectoire. Un couteau est donc à la portée des enfants…Il a déjà été dit plusieurs fois à la personne d’éviter cela car c’est dangereux.

Accueil périscolaire.

Il va perdurer et se trouvera dans les nouveaux locaux de l’école.

Les parents délégués regrettent que l’accueil périscolaire soit pris en charge par une association et non par la commune.

Trois prestataires ont été retenus pour la restauration scolaire. Le choix va être fait prochainement.

Le prix des repas sera communiqué à la rentrée et les modalités de paiement aussi (forfait, ½ forfait, etc…)